016-200072023-20220127-20220127_08-DE Reçu le 03/02/2022 Publié le 03/02/2022

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 27 Janvier 2022

Délibération n°20220127 08

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice: 70 Présents: 50 Pouvoirs: 9 Suppléants: 2

= VOTANTS: 61
- dont « pour »: 61
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

Objet : RN 10 - MOTION : proposition de motion sollicitant l'inscription de crédits au titre du CPER 2021-2027 en vue de la réalisation des travaux de suppression du carrefour plan au droit d'Aussac-Vadalle, de Villejoubert et Tourriers et de la création d'un échangeur complet

Le jeudi 27 janvier 2022, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 21/01/2022, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle des fêtes de VARS.

Présents: COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAULT Sylvie – LIZOT Jackie - AGUESSEAU Norbert MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DUGOIS Dominique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – BEAU Jean-Yves - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – BONNET Franck – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – BOUCHET Eric - LACROIX Aurélie - BOURABIER Jacques – ETIENNE Murielle - SOURY Christine - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth – CAMY Bruno - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques – JÉROME Géraldine.

Absents représentés :

GUYON Jean-Guy représenté par BELLAUD Maryline - suppléante CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella représentée par LOTTE Michel - suppléant

PERCHE Marie-Annick pouvoir à SOURY Christine
KAUD Pascal pouvoir à MAINGUET Martine
DURAND Jean-Louis pouvoir à BONNET Franck
LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique
THURU Marie-Danièle pouvoir à LEMAIRE Marie-Claude
MUGNIER Pierre-Hermann pouvoir à BERTRAND Didier
CHARRIAUD Sébastien pouvoir à SOURY Christine
VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent
SEVRIT Raymond pouvoir à CROIZARD Christian

Absents excusés : BORNE Bernard – FLAUD Yves - PERRON Michelle - TEILLET Anne. Absents non excusés : COMBAUD Alain – CECCHIN Catherine – JEUNE Karine – ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

1

016-200072023-20220127-20220127_08-DE Reçu le 03/02/2022 Publié le 03/02/2022

Objet: RN 10 - MOTION: proposition de motion sollicitant l'inscription de crédits au titre du CPER 2021-2027 en vue de la réalisation des travaux de suppression du carrefour plan au droit d'Aussac-Vadalle, de Villejoubert et Tourriers et de la création d'un échangeur complet

Vu les circulaires du Premier ministre du 05 septembre 2019 et du 23 octobre 2020 relative au CPER Nouvelle-Aquitaine,

Vu le courrier de Madame la Préfète du Département de la Charente en date du 14 janvier 2021 à l'attention de Madame la Préfète de la Région Nouvelle-aquitaine, relatif aux priorités départementales concertées à prendre en compte au titre du CPER pour la période 2021-2027,

Vu le compte-rendu des échanges issus de la réunion de travail « RN10 : mise aux normes en Charente secteur Aussac-Vadalle » du 28 mai 2021, faisant état des attentes des maires d'Aussac-Vadalle, Tourriers et Villejoubert concernant l'aménagement de la RN10 sur le secteur d'Aussac-Vadalle,

Sous-couvert de la volonté unanime des maires d'Aussac-Vadalle, Tourriers et Villejoubert, Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme & environnement souhaite alerter les conseillers communautaires sur l'urgence de la suppression des derniers carrefours plans de la RN 10 en Charente et plus particulièrement sur le secteur d'Aussac-Vadalle. Il rappelle que ce chantier était déjà inscrit au titre du CPER 2015-2020 et le sera à nouveau au titre du CPER 2021-2027 en tant que « priorité n°1 » au titre du réseau routier national.

Monsieur le Vice-Président fait lecture à l'assemblée d'un extrait du courrier de Madame la Préfète du Département de la Charente en date du 14 janvier 2021 à l'attention de Madame la Préfète de la Région Nouvelle-aquitaine, relatif aux priorités départementales concertées à prendre en compte au titre du CPER pour la période 2021-2027.

Cette dernière précise que « les projets routiers concernant la RN141 et la RN10 mériteraient également d'intégrer la catégorie des opérations du CPER 2015-2020 bénéficiant d'une accélération ».

Monsieur le Vice-Président rappelle l'ordre de priorité proposé par la Préfecture de la Charente au titre des « routes » à savoir :

- 1. Lancement des études avancées pour l'effacement des derniers carrefours plans de la RN10;
- 2. Reprise des études pour aménager et décongestionner le contournement de la centralité de Cognac ;
- 3. Mise à 2x2 voies de la RN 141;
- 4. Décongestionnement de la RN10;
- 5. Contournement de la centralité de Confolens.

Monsieur le Vice-Président insiste pour dire que l'effacement des carrefours-plans de la RN10 était déjà une priorité inscrite au titre du CPER 2015-2020, et que malgré tout le carrefour-plan du secteur d'Aussac-Vadalle demeure encore en place et génère un gros « point noir » au titre de la sécurité routière sur la RN10 en Charente.

Il rappelle les chiffres récemment communiqués par la Préfecture au titre des accidents intervenus sur la RN10, à savoir 15 décès en 2019 contre 22 en 2021.

La sécurité routière sur la RN10 est donc une priorité d'action qui doit s'inscrire dans un délai de mise en œuvre entendable. Il n'est en effet pas tolérable de constater le retard dans les études et les travaux.

Monsieur le Vice-Président précise en outre que le 28 mai 2021, une réunion de travail concernant l'aménagement de la RN10 sur le secteur d'Aussac-Vadalle a été organisée entre la DREAL Nouvelle-Aquitaine et les maires d'Aussac-Vadalle, Tourriers et Villejoubert.

016-200072023-20220127-20220127_08-DE Reçu le 03/02/2022

Publié le 03/02/2022

A cette occasion et à l'issue de la concertation, une hypothèse finale a été posée, en concertation avec les services de l'État, et retient la faveur des élus présents.

Monsieur le Vice-Président présente l'hypothèse finale en faveur de la création d'un échangeur complet (Annexe : hypothèse finale issue de la réunion de travail « RN10 : mise aux normes en Charente secteur Aussac-Vadalle » du 28 mai 2021, réunissant la DREAL Nouvelle-Aquitaine et les maires des commune d'Aussac-Vadalle, Tourriers et Villejoubert).

Monsieur le Vice-Président ajoute que la solution retenue au titre de « l'hypothèse finale » précitée présente l'avantage :

- ✓ De réduire les risques d'accidents au droit de l'aire de repos de Maine de Boixe,
- √ D'assurer la transparence agricole,
- ✓ D'assurer une voie de circulation entre le RD 40 et la RN10 en évitant le village d'Aussac trop étroit,
- ✓ De desservir le restaurant routier de la Belle Cantinière et l'activité économique qui se dessine autour et sur les communes de Villejoubert, Aussac-Vadalle, Tourriers, et au-delà.

Considérant que la solution technique précitée répondra aux objectifs sécuritaires et économiques attendus par les différents intervenants (Etat et collectivités locales), les élus de Cœur de Charente demandent à ce que les crédits destinés aux études opérationnelles et aux travaux d'effacement du carrefour-plan du secteur d'Aussac-Vadalle et à l'aménagement d'un échangeur complet tel que prévu sur « l'hypothèse finale en date du 28/05/2022 », soient inscrits et engagés au titre du CPER 2021-2027.

Le Conseil communautaire,

- ✓ Sollicite auprès de l'Etat l'effacement du carrefour-plan du secteur d'Aussac-Vadalle et l'aménagement d'un échangeur complet, au plus tard en 2027;
- ✓ Demande à l'Etat d'inscrire au titre du CPER 2021-2027, les crédits destinés aux études opérationnelles et aux travaux d'effacement du carrefour-plan du secteur d'Aussac-Vadalle et à l'aménagement d'un échangeur complet tel que prévu sur « l'hypothèse finale en date du 28/05/2022 », ci-annexée ;
- ✓ Demande la prise en compte des enjeux économiques et agricoles du secteur territorial considéré dans les futurs aménagements.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

> Le Président, **Christian CROIZARD** 3

016-200072023-20220127-20220127_08-DE Reçu le 03/02/2022 Publié le 03/02/2022